



L'an deux mille vingt-trois le 23 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny, après convocation légale du 16 novembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis – Mme HAUSSEUR Sandra – M. BECCHETTI Daniel
M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKOTONDAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme FRANCOIS Valérie – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – Mme SCHEFFLER
Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid – M. CHERY Chantal – M. DELATTE
Hubert
M. MATHEY Dominique – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT
REVURAT Yannick – Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. REGNIERE Patrice – M. FRANCOIS Vincent
M. IEMETTI Jean Marc – M. BRIDARD Franck – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M. GUILLAUME Geoffrey
M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MICHEL Olivier – M. BASTIEN Claude
M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis – M. CERUTTI Alain -
Procurations : M. FAUCHEUR Dominique à Mme FRANCOIS Valérie – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe
M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. VINCENT Yvon à
M. FEGER Serge -
Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. THIRY Philippe -
Secrétaire de séance : Mme FRANCOIS Valérie
L'assemblée dénombrait : 46 **votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
Présents : 41
Pouvoirs : 5
Excusés : 2
Votants : 46
Date d'affichage : 28 novembre 2023

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 46
Contre :
Absentions :

ASSAINISSEMENT

04/11/2023

Règlement de service assainissement collectif

Philippe VOINSON, vice-président en charge de l'eau, de l'assainissement et de la GEMAPI, rappelle que le règlement de service assainissement collectif actuel date de la fusion des deux communautés de communes Grand Couronné et Seille et Mauchère et qu'il avait été adoptée lors du conseil communautaire du 5 juillet 2017.

Vu le travail et l'avis du groupe projet hydraulique qui s'est réunie le 16 mars 2023 et le 09 septembre 2023, il est proposé de valider l'application du nouveau règlement de service assainissement collectif qui consiste principalement à la mise à jour de l'ancien règlement sur les articles suivants :

- Gestion des eaux pluviales à la parcelle ;
- Le remplissage et les dégrèvements sur les piscines ;
- L'entretien et la gestion des avaloirs ;
- Conformités des branchements d'assainissement ;
- Création d'un branchement d'assainissement ;
- Précision sur les rendus lors des diagnostics en cas de vente et/ou contrôle du branchement.

Il est proposé une entrée en vigueur au 01 janvier 2024 du nouveau règlement.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** le nouveau règlement de service assainissement joint en annexe.
- **Fixe** son entrée en vigueur au 01 janvier 2024.



CLAUDE THOMAS
2023.11.29 10:26:29 +0100
Ref:20231129_094003_1-1-O
Signature numérique
le Président